



PRÉ-REQUIS

- Pas de niveau particulier requis, un niveau CAP ou BEP est toutefois recommandé.
- Maîtrise de la langue française et des opérations de calcul de base.

OBJECTIFS

- Se préparer dans les meilleures conditions en travaillant les matières prévues à l'examen de l'attestation de capacité professionnelle, permettant l'exercice de la profession de commissionnaire de transport.

CERTIFICATION

Attestation de capacité de commissionnaire de transport délivrée par la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (D.R.E.A.L).

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

- Organisateur et Commissionnaire de Transports
- Transitaire

NOS FORMATEURS

Experts métier ayant validé un parcours de qualification pédagogique.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Notre centre met en œuvre des moyens afin de pouvoir accueillir et accompagner dans les meilleures conditions les personnes en situation de handicap.

Pour tout besoin spécifique et toute adaptation, consulter notre référente MAAFA Hania :
Maafa.hania@mkdmy.com

PUBLIC

- Tout public.

DURÉE

- 170 heures. (2,5 mois)

MODALITÉ DE FORMATION

- En distanciel

COMPÉTENCES VISÉES

- Notions de droit appliqué au transport
- Notions d'économie des transports
- Gestion commerciale et financière de l'entreprise
- Capacité à optimiser l'organisation de l'acheminement des marchandises dès réception et jusqu'à leur livraison.

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- QCM, exercices et Quizz.
- Étude de cas.
- Session révision examen
- Fiches de synthèse
- Mise en situation.
- Ressources documentaires.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Test de positionnement
- Entretien téléphonique.

Les candidatures sont ouvertes tout au long de l'année.

TARIF

- Le coût de la formation est d'un montant de 2 697€

PROGRAMME DE FORMATION

MODULES

1. Droit appliqué au transport
2. Droit social appliqué au transport
3. Economie des transports et activité du commissionnaire
4. Réglementation nationale
5. Gestion commerciale et financière de l'entreprise
6. Sécurité et assurance

ÉPREUVES

FORME

DURÉE

Examen professionnel

- Épreuve sous forme de QCM de 50 questions noté sur 100 points (une note inférieure à 50 est éliminatoire).
- Épreuve à réponses rédigées notées sur 100 points (une note inférieure à 40 est éliminatoire).

Épreuve écrite

4 h

SESSION REVISION EN FIN DE FORMATION : 1 SEMAINE

MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'examen professionnel se compose d'un questionnaire à choix multiples (QCM) et d'une épreuve portant sur la gestion et l'exploitation de l'entreprise. L'examen durera 3h et le nombre total de points est de 200.

Il est divisé en deux parties :

- Un QCM : 100 points.
- Une épreuve à réponses rédigées : 100 points.

Sont déclarés reçus les candidats qui ont obtenu pour l'ensemble des épreuves une note au moins égale à 120 sur 200, sous réserve qu'ils aient obtenu un minimum de 50 points pour le QCM et de 40 points à l'épreuve à réponses rédigées.

CONTACTS

✉ contact@mkdmy.com
Version 01.01.2026

☎ 07 56 93 67 87

Siret : 953 014 750 00012

NDA : 846 921 158 69

